

DER DELEGIERTE
FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT

Akten-Nr. t,311 Costa Rica 4 Bern, le 1er février 1971
VO/kā

ANTRAG Nr.: 245/70

1. An den Conseil Fédéral
2. Bezeichnung der Aktion: création d'une Ecole du froid à San José
3. Land: Costa Rica
4. Beantragter Kredit: Fr. '1'300'000.-
5. Art des Kredites:
- | | | | | | |
|---------------|-------------------------------------|--|--------------------------|-----------------|--------------------------|
| A fonds perdu | <input checked="" type="checkbox"/> | Darlehen rückzahlbar
in lokaler Währung | <input type="checkbox"/> | Andere Darlehen | <input type="checkbox"/> |
|---------------|-------------------------------------|--|--------------------------|-----------------|--------------------------|
6. Eingesetzte Mittel:
- | | | | | | |
|------------|-------------------------------------|-------------|-------------------------------------|------------|-------------------------------------|
| Experten | <input checked="" type="checkbox"/> | Freiwillige | <input type="checkbox"/> | Stipendien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ausrüstung | <input checked="" type="checkbox"/> | Bauten | <input checked="" type="checkbox"/> | Kapital | <input type="checkbox"/> |
7. Verantwortliche Institution: en régie à la Fondation suisse d'assistance au développement technique à Zurich
- | | | | | | |
|--|--------------------------|--|-------------------------------------|--|--------------------------|
| Internationale Organisation | <input type="checkbox"/> | Delegierter für technische Zusammenarbeit | <input checked="" type="checkbox"/> | Schweizerische öffentliche Institution | <input type="checkbox"/> |
| Schweizerische katholische Institution | <input type="checkbox"/> | Schweizerische protestantische Institution | <input type="checkbox"/> | Andere schweizerische Institution | <input type="checkbox"/> |
8. Sachgebiet der Aktion: formation professionnelle
9. Gegenstand des Antrages:
- | | | | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------|
| Kredit für neues Projekt | <input checked="" type="checkbox"/> | Kredit für neue Projekt-Phase | <input type="checkbox"/> | Zusatzkredit | <input type="checkbox"/> |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------|
10. Dauer der Aktion: 2 1/2 ans
11. Beginn: début 1971
12. Sektion: I
- Sachbearbeiter: P. Veglio
13. Eintreten beschlossen am: 30.7.1970 (Fr 950'000.-)

t.311 Costa Rica 4 - VO/kd

Berne, le

No 245/70

DistribuéeA u C o n s e i l F é d é r a l

Coopération technique avec Costa Rica :
contribution fédérale de Fr 1'300'000.- pour la formation de
techniciens en réfrigération à San José; 1ère phase de 2 1/2 ans

I. CADRE GENERAL

A ce jour, la Confédération a financé un seul projet de coopération technique à Costa Rica. Il s'agit de la création d'une école d'instructeurs en mécanique agricole à San José pour laquelle le Conseil Fédéral a déjà octroyé en 1966 et en 1970 deux crédits d'un montant total de Fr 1'580'000.-

Favorisée par l'existence d'une certaine stabilité politique et de longues traditions démocratiques, la situation économique de Costa Rica s'est améliorée au cours des années soixante. Ainsi, pendant la période 1960-67, le taux d'accroissement du produit national brut a été de 5,7 % par an. Le facteur déterminant de cet essor a été l'augmentation des exportations, en particulier celle des produits industriels, vers les autres pays membres du Marché Commun Centro-Américain (MCCA). Cependant, cette phase de croissance s'est accompagnée de difficultés financières accrues pour les pouvoirs publics causées par la hausse sensible des dépenses courantes et par la non-adaptation des recettes fiscales à cette hausse. Celles-ci n'ont pas assez augmenté pour compenser l'accroissement des dépenses, car la suppression des droits de douane sur les produits importés des autres pays du MCCA et les exemptions fiscales accordées aux industries qui se sont installées dans le pays ont réduit les possibili-

tés de taxation de l'Etat. Par ailleurs, la croissance démographique trop rapide est la source principale de la hausse des dépenses de l'Etat costaricain. Le taux de croissance de la population, actuellement estimé à environ 3,5 % par an, est en effet l'un des plus élevés du continent latino-américain, sinon du monde.

Pour former les cadres techniques et les ouvriers qualifiés nécessaires à assurer le succès des programmes de développement de la production agricole et industrielle, Costa Rica a accompli, au cours de la décennie passée, un effort important dans le domaine de la formation professionnelle. Un centre national de formation professionnelle, géré par l'Institut National d'Apprentissage (INA), a été créé à San José. La Suisse a contribué à cette action en participant, dès 1967, à la création et au fonctionnement d'une école pour la formation d'instructeurs en mécanique agricole qui constitue une section autonome dudit centre. Cette école est actuellement dirigée par trois techniciens suisses. Elle a déjà acquis un certain caractère régional, car environ 20.% des places disponibles chaque année sont réservées à des ressortissants de pays d'Amérique Centrale autres que Costa Rica.

Sur la base des résultats positifs de ce premier projet, l'INA demande maintenant notre coopération technique pour la création d'une nouvelle section auprès de son centre de formation à San José. Un expert suisse, M. Hans Keller, s'est rendu sur place au cours des mois d'octobre et novembre 1970 et a pu se rendre compte du bien-fondé de cette demande, qui s'inscrit d'ailleurs dans le plan de développement du Gouvernement.

L'école prévue devrait former des techniciens du froid pour Costa Rica et les autres pays d'Amérique Centrale. Ce genre de techniciens fait cruellement défaut dans cette région. Dans les zones côtières, la solution des problèmes liés à la conservation des produits agricoles tropicaux (fruits et légumes), de l'élevage (viande et lait) et de la pêche demande la présence de techniciens spécialisés dans la réfrigération. De même, dans les zones urbaines, l'existence d'industries du lait et des boissons, de l'hôtellerie, des

chaînes de distribution de produits alimentaires, de services publics (hôpitaux, abattoirs, etc), de bureaux commerciaux, etc exige que l'on forme des techniciens en mesure de fabriquer, entretenir et réparer des installations ou des appareils de réfrigération et de climatisation.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet faisant l'objet de la présente proposition prévoit la construction d'une section pour la réfrigération et la climatisation qui sera créée auprès du centre de formation professionnelle de l'INA à San José, à côté de l'école de mécanique agricole. Le projet a été mis au point par l'expert M. Hans Keller en collaboration avec les autorités gouvernementales de Costa Rica.

L'école du froid aura aussi un caractère régional, car elle formera des techniciens pour toute l'Amérique Centrale. 40 à 60 % des apprentis inscrits chaque année aux cours seront recrutés dans des pays d'Amérique Centrale autres que Costa Rica, à savoir: Guatémala, El Salvador, Nicaragua, Honduras et Panama. A la fin des trois années de cours, les techniciens formés pourront exercer les activités professionnelles suivantes :

- mécaniciens pour la fabrication d'appareils frigorifiques ou de climatiseurs dans des entreprises de la branche;
- monteurs de nouvelles installations ou d'appareils de réfrigération et de climatisation, soit comme indépendants soit comme employés d'une entreprise de la branche;
- mécaniciens de service pour l'entretien et la réparation d'installations ou d'appareils de réfrigération et de climatisation auprès de la clientèle;
- mécaniciens pour l'installation, l'entretien et la réparation dans les entreprises utilisant des installations frigorifiques d'une certaine importance (centrales laitières, industries des boissons);
- vendeurs ou représentants-vendeurs d'appareils et d'installations frigorifiques, ainsi que de climatiseurs.

Les cours de formation auront une durée de trois ans et seront réservés à des volées annuelles d'environ 15 apprentis. Le programme de formation prévoit, pendant le premier semestre, une formation générale en mécanique qui sera donnée en commun avec le premier semestre de la section de mécanique agricole. De cette façon, les cours de la section de technique du froid pourront commencer en juillet 1971. A partir du deuxième semestre de formation, l'enseignement de la technique du froid sera donné dans un nouvel atelier qui sera spécialement construit et équipé.

Cette section sera dirigée par un expert suisse qui en assumera la responsabilité technique. Dès le début des cours, il sera secondé par un technicien suisse qui s'occupera de l'enseignement des éléments de base de la technique du froid (2ème, 3ème et 4ème semestre de formation). On prévoit l'utilisation d'un troisième expert, mais seulement à partir de la deuxième année de mise en marche du projet. Ce technicien sera chargé de l'enseignement théorique et pratique plus avancé (5ème et 6ème semestre).

A côté de leur activité d'enseignement, les experts suisses s'occuperont de la formation de leurs homologues costaricains de façon à préparer la remise du projet, auquel nous devrions participer de manière dégressive, probablement jusqu'en 1976, sous forme de salaires d'experts et de bourses.

Dès que les conditions le permettront, les experts suisses organiseront des cours du soir qui seront destinés à des mécaniciens déjà employés dans l'industrie, mais dont le niveau de formation technique est insuffisant. Ces cours favoriseront la naissance de liens étroits avec les industries de la région et faciliteront le placement des apprentis formés dans les cours de trois ans. En outre, les experts pourront mieux adapter le contenu de l'enseignement technique aux besoins des entreprises centro-américaines.

En plus de la rémunération des experts, la Confédération devrait s'engager à financer l'équipement technique et didactique

de l'atelier pour la technique du froid, ainsi qu'un certain nombre de bourses d'entretien en faveur des apprentis provenant des pays d'Amérique Centrale.

La construction de l'atelier pour la technique du froid (540 m²) devrait si possible être financée par Costa Rica, moyennant un prêt accordé par la Confédération, remboursable en monnaie locale. Les modalités auxquelles ce prêt serait accordé seront définies au cours de la négociation de l'accord avec le Gouvernement costaricain.

III. INSTITUTION RESPONSABLE

Il s'agit d'un projet du Délégué à la Coopération technique dont l'exécution est confiée en régie à la Fondation suisse d'assistance au développement technique à Zurich.

La Fondation gère actuellement, d'une manière efficace et conforme aux objectifs qui lui sont assignés, la section de mécanique agricole du centre de formation de l'INA à San José. L'Institution partenaire sur place est l'INA qui collabore à l'exécution du projet de mécanique agricole.

IV. BUDGET ET FINANCEMENT (pour 2 1/2 ans)

10 Frais personnels des experts suisses (3 experts - 66 mois/expert)	Fr	360'000.-
20 Frais personnels des boursiers sur place	Fr	90'000.-
40/50 Achat de matériel	Fr	460'000.-
60 Frais de construction	Fr	250'000.-
80 Frais administratifs	Fr	10'000.-
Coût total	Fr	<u>1'170'000.-</u>
Imprévus	Fr	<u>130'000.-</u>
Crédit total à la charge de la Confédération	Fr	<u><u>1'300'000.-</u></u>

De son côté, l'INA s'est engagée à mettre à disposition le terrain nécessaire à la construction de l'atelier, à permettre à la section du froid d'utiliser les ateliers, les installations, les services généraux et les salles de l'internat de son centre de formation, à prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école, les frais de transport de l'équipement sur territoire costaricain, ainsi que les frais de logement des experts. Ces prestations sont estimées à Fr.s. 400'000.- environ pour 2 1/2 ans.

V. AVIS DIVERS

Notre Ambassade à Guatemala-City et notre Chargé d'Affaires à San José ont émis un avis favorable à ce projet.

VI. PREAVIS DE L'ADMINISTRATION

Administration des Finances :

Division du Commerce :

Office Fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail :

VII. PROPOSITION

Vu ce qui précède, le Département Politique Fédéral a l'honneur de

p r o p o s e r

de libérer un montant de Fr 1'300'000.-, à prélever sur le crédit de paiement no. 202'493'01 de la Coopération technique, pour financer la première phase du projet de formation de techniciens en ré-

- 7 -

frigération à San José.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour co-rapport :

au Département Fédéral des Finances et des Douanes
au Département Fédéral de l'Economie Publique

Extrait du procès verbal :

au Département Politique (20 exemplaires) pour exécution;
au Département des Finances et des Douanes
au Département de l'Economie Publique (5 exemplaires chacun)
pour information.